



# LA NATATION A L'ECOLE PRIMAIRE

## FORMATION DES ENSEIGNANTS

A partir du document

TOUS EN NAGE



Document réalisé par l'équipe  
des Conseillers Pédagogiques en EPS  
du Haut-Rhin

Année scolaire  
2019/ 2020

Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale inscrite dans les programmes d'EPS.

*L'enseignement de la natation est donc obligatoire et doit être gratuit pour les élèves.*

Priorité du cycle 2 et 3, possible dès le cycle 1

Évalué régulièrement : paliers 1 et 2,  
Attestation Scolaire du Savoir Nager

Test d'aisance aquatique

**3 à 4 séquences d'apprentissage  
(de 10 à 12 séances chacune)**

**1 séance hebdomadaire minimum**

**durée optimale de 30 à 40 minutes de  
pratique effective dans l'eau**

*« Au cycle 3, la natation fera l'objet, si possible, d'un enseignement à chaque année du cycle. »*

# Activité à encadrement renforcé

## Les intervenants

Enseignants

Intervenants  
professionnels

- personnel titulaire du BEESAN ou d'un diplôme équivalent
- personnel titulaire de la filière sportive (A ou B) des collectivités territoriales (compétence en natation reconnue)

→ agréés par l'IA-Dasen

→ Autorisés par le directeur d'école

# Activité à encadrement renforcé

## Les intervenants

Intervenants  
bénévoles

- vérification de leurs compétences et de leur honorabilité
- participation à une session d'information

→ agréés par l'IA-Dasen

→ Autorisés par le directeur d'école

Niveau de compétence :

- Savoir sauter ou plonger dans l'eau
- Savoir nager 50m

# Les intervenants bénévoles

- Assister l'enseignant dans les activités que celui-ci conduit avec un groupe d'élèves ;
- Prendre en charge un groupe d'élèves que l'enseignant leur confie. Dans ce cas, ils assurent la surveillance du groupe et remplissent une mission d'animation d'activités (parcours, ateliers, jeux guidés, etc.) selon les modalités fixées par l'enseignant.

# Accompagnement de la vie collective

- Accompagnateurs bénévoles assurant l'encadrement de la vie collective (aide matérielle à l'encadrement et à la sécurité), **mais n'intervenant pas dans une activité d'enseignement.**
- Non soumis à l'agrément préalable
- Autorisation préalable du directeur d'école
- **Ne peut se retrouver isolé avec un élève**

ATSEM, AVS : « *peuvent utilement y participer* »

*« Les auxiliaires de vie scolaire accompagnent les élèves en situation de handicap à la piscine, y compris dans l'eau, quand c'est nécessaire, en référence au projet d'accueil individualisé ou au projet personnalisé de scolarisation. Ils ne sont pas non plus soumis à agrément. Leur rôle se limite à l'accompagnement du ou des élèves handicapés. »*

# Les normes d'encadrement

	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants
de 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants
plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants

- **Pour les classes à faibles effectifs (moins de 12 élèves), le regroupement de classes sur des séances communes est à privilégier**
- **Cas particulier des dispositifs « dédoublement des CP en REP+ » :**
  - **2 groupes constituent alors une seule classe.**
  - **les 2 enseignants + 1 intervenant agréé, qualifié ou bénévole, pour la classe.**



# Les responsabilités

## Pour les enseignants :

- organiser l'enseignement
- assurer la sécurité des élèves

→ **S'assurer que les enjeux et l'organisation générale sont connus de tous.**

→ **Interrompre la séance** en cas de dysfonctionnement ou de mise en danger des élèves.

# Les responsabilités

## Pour les intervenants professionnels ou bénévoles :

« *La responsabilité peut être engagée si celui-ci commet une **faute** qui est à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève. »*

« *L. 911-4 du code de l'éducation prévoit **la substitution de la responsabilité de l'État** à celle des membres de l'enseignement à l'occasion de dommages subis ou causés par les élèves. Au regard de la jurisprudence actuelle, les intervenants agréés par l'IA-Dasen, et qui sont en charge d'une activité sous la responsabilité des enseignants, peuvent bénéficier des mêmes dispositions protectrices. »*



# Surveillance des activités de natation

La surveillance est obligatoire pendant toute la durée des activités de natation.

Elle est assurée par :

**Du personnel diplômé**

exclusivement affecté à la surveillance et à la sécurité des activités

**Chaque enseignant et chaque intervenant**

# Lieux de pratique

## Piscines publiques

- Surveillance assurée par du personnel titulaire d'un des diplômes prévus par le code du sport (diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur ou brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique).
- Au moins 4 m<sup>2</sup> de plan d'eau par élève présent dans l'eau
- **Les espaces réservés aux élèves doivent être clairement délimités, avec un accès facile à au moins une des bordures de bassin.**

# Lieux de pratique (suite)

Plans d'eau ouverts

Autorisation préalable par l'IA-Dasen

Descente de canyon, rafting ou nage en  
eau vive

Pratique interdite

# La procédure administrative

**Le calendrier général des activités de natation d'une année est mis au point par le responsable de la piscine.**

Chaque enseignant, même celui qui ne va pas à la piscine, signe la circulaire de rentrée natation à chaque rentrée scolaire.

**L'équipe pédagogique de chaque classe ou de chaque école se réunira pour définir :**

les objectifs, les contenus, les modalités d'intervention des divers intervenants, l'organisation de la sécurité,...

**→ Le compte rendu est signé par tous les membres de l'équipe pédagogique**

# La constitution du dossier natation

→ la feuille « **Organisation de l'enseignement de la natation** »

→ Le « **Projet d'activité** » **H04**, complété et signé par tous les intervenants.

→ **Les demandes d'agrément :**

[Formulaire Ab EPS2018](#)

Les demandes de reconduction d'agrément

→ **Le compte rendu de la réunion pédagogique**

→ **La validation des agréments : individuelle ou collective**

# Exemple d'ordre du jour de la réunion d'encadrement

- l'organisation générale :
  - niveaux de classe concernés, effectifs, listes,
  - calendrier,
  - transports,
  - coût / financement,
  - hygiène alimentaire, habillement.
- l'organisation de la sécurité :
  - règlement intérieur de la piscine et POSS (plan d'organisation de la sécurité et de la surveillance),
  - informations sur l'emplacement des MNS de surveillance, des perches,
  - informations sur les profondeurs des bassins,
  - informations sur le matériel à disposition à la piscine,
  - listes nominatives, rappel de la nécessité de compter régulièrement ses élèves,
  - consignes en cas d'accident ou d'incident,
  - organisation des entrées et sorties de bassin,
  - organisation de la surveillance constante des douches et vestiaires



# Exemple d'ordre du jour de la réunion d'encadrement

- L'organisation pédagogique :
  - rappel des objectifs de l'enseignement de la natation à l'école maternelle et élémentaire (2011, 2015, et programmes)
  - pédagogie de la natation : le document de référence dans le 68 est le « Tous en nage »
  - équipe d'encadrement : enseignants, maîtres nageurs sauveteurs agréés (le cas échéant), bénévoles agréés,
  - agrément des intervenants extérieurs : rôle et signification de l'agrément,
  - organisation pratique d'une séance de natation en général et en particulier dans la piscine concernée,
  - préparations écrites des séances,
  - place et tâches des intervenants bénévoles,
  - évaluation des élèves : contenus et modalités.

# La sécurité

**La pratique de la natation implique le respect de règles de sécurité et d'organisation :**

BO n° 34 du 12/10/2017

Circulaire départementale



**La surveillance des séances de natation doit être assurée par un maître nageur sauveteur, exclusivement affecté à cette mission :**

**aucun élève ne doit accéder aux bassins en leur absence !**

# La sécurité

**La surveillance est également assurée par chaque enseignant et chaque intervenant.**

**Les intervenants doivent connaître le lieu de pratique :**

profondeur des bassins, emplacement des perches, lieu de présence du maître-nageur affecté à la surveillance.

# La sécurité

## POINTS DE VIGILANCE

### - **Organisation du déplacement jusqu'à la piscine :**

*Comment se répartissent les adultes ?*

*Qui descend en premier du bus ?*

*Entrer dans la piscine dans le silence et de façon disciplinée.*

### - **Répartition et surveillance dans les vestiaires**

*Qui se change en 1<sup>er</sup> ?*

*Qui va en premier vers les douches ?*

*Qui vérifie qu'il n'y a plus personne dans le vestiaire ?*

### - **Surveillance des douches**

*Après la douche, où attendent les élèves et qui les surveille ?*

*Qui vérifie qu'il n'y a plus personne dans les douches ?*

# La sécurité

## POINTS DE VIGILANCE

### - Accès au bassin :

**En aucun cas les élèves ne doivent avoir accès au bassin sans présence d'un adulte.**


### - Idem pour le retour en fin de séance :

**vérifier systématiquement qu'aucun élève ne soit resté dans le bassin à la fin de la séance.**

# La sécurité

→ liste nominative des élèves pour chaque groupe

→ comptage régulier des élèves de son groupe

( bonnets de bain de couleur spécifique à chaque groupe)

« Voir tous les élèves à tout moment »

→ espaces de travail matérialisés à la surface de l'eau

→ pas de « temps de récréation »

→ adultes prévus pour l'aide matérielle et la sécurité ne seront en aucun cas dans l'eau

→ Le responsable du groupe peut aller dans l'eau en petit bain, mais jamais en grand bain.

# La sécurité

**A tout moment, les élèves doivent avoir une possibilité de « réchappe » :**

- pour les entrées dans l'eau, prévoir une perche
- pour les glissées prévoir un appui (mur ou sol)
- dans le grand bain, s'assurer de l'aisance des élèves pour travailler en vagues

**En cas d'accident : SAMU (15) si besoin,  
puis le directeur de l'école qui contactera les parents  
et l'IEN**

## Cas particuliers

- Pour des raisons de sécurité, les **élèves dispensés** seront pris en charge à l'école dans la mesure du possible. Ils peuvent accompagner leur classe quand il n'est pas possible de faire autrement. Dans ce cas ils se conforment au règlement de la piscine et sont sous la responsabilité de l'enseignant qui prévoira de quoi les occuper.
- Les élèves relevant d'un PAI doivent être signalés à chaque séance.



# Aspects pédagogiques

Les principales étapes sont :

**La familiarisation**

**Flotter « faire le bout de bois »**

**Apprendre à se profiler « tailler le bout de bois »**

**Apprendre à se propulser « ajouter le moteur »**

**Coordonner la respiration aquatique et la propulsion**

**Améliorer l'efficacité propulsive dans les 2 nages alternatives**



- **I. SI L'ENFANT N'EST JAMAIS ALLÉ À LA PISCINE ET/OU CRAINT LE MILIEU AQUATIQUE**
  - · 1ère familiarisation
- **II. SI L'ENFANT NE MET PAS LA TÊTE DANS L'EAU**
  - · l'amener à mettre la tête dans l'eau
- **III. SI L'ENFANT MET LA TÊTE DANS L'EAU**
  - · l'amener à faire des immersions complètes et plus longues en petit bain et en grand bain
  - · l'amener à ouvrir les yeux, ouvrir la bouche, souffler dans l'eau
  - · l'amener à explorer la profondeur
  - · l'amener à accepter la remontée passive
- **IV. SI L'ENFANT SAIT QU'IL FLOTTE**
  - · l'amener à sauter dans le grand bain et enchaîner une remontée passive
  - · l'amener à s'allonger en positions ventrale et dorsale
  - · l'amener à construire la position "TORPILLE" ventrale et dorsale
- **V. SI L'ENFANT S'ALLONGE CORPS ALIGNÉ ET TIENT LA POSITION SANS MOUVEMENT SUR LE VENTRE ET SUR LE DOS**
  - · l'amener à réaliser des glissées ventrale et dorsale
- **VI. SI L'ENFANT MAITRISE LES GLISSÉES VENTRALE ET DORSALE**
  - · l'amener à prolonger la glissée grâce à des mouvements de jambes équilibrateurs (positions ventrale et dorsale), sans oublier que la véritable propulsion se fera avec les bras
  - · l'amener à ajouter le moteur principal : tourner les bras (en nages ventrale et dorsale)
  - · découverte des principes d'appuis de bras, à partir de sensations, dans des situations de découverte
  - · travail technique
  - · l'amener à réaliser des expirations complètes et enchaînées
- **VII. SI L'ENFANT NAGE 15 MÈTRES**
  - · l'amener à coordonner la respiration à la propulsion pour nager plus loin sur le ventre
  - · l'amener à améliorer l'efficacité de sa propulsion pour nager plus loin sur le ventre
  - · l'amener à améliorer l'efficacité de sa propulsion pour nager plus loin sur le dos
  - · l'amener à plonger (entrer dans l'eau par la tête)
- **VIII. SI L'ENFANT NAGE 30 MÈTRES ET PLUS EN DOS ET EN CRAWL**

# **La préparation d'une séance : elle doit être faite par écrit !**

**Quelques questions qu'il est bon de se poser :**

**Que savent faire les enfants à présent ?**





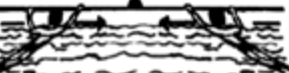
**Que vais-je choisir comme jeux ou exercices ?**






En tenant compte de ce que savent faire les élèves et de ce que je veux leur apprendre.

**Où vais-je travailler ? (petit ou grand bain)**

**Quel matériel vais-je utiliser ?**

# La préparation

Natation Groupe 2		Date : Séance n° :		
Matériel : plot				
<b>Mise en Train :</b>		Qui	Où	Durée
<b>13. PREMIERS CHEMINEMENTS</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>Se déplacer épaules dans l'eau en tenant le bord à deux mains.</li> <li>→ Variante 1 : idem en croisant les bras.</li> <li>→ Variante 2 : idem en tournant sur soi-même.</li> </ul>		A	GB	5'
<b>Corps de la séance</b> <i>L'enfant met la tête dans l'eau</i> <b>Compétence visée : Accepter la remontée passive</b>				
<b>14. COURSE DÉFI À LA GOULOTTE</b>  <p>Organisation : Passage individuel. Parcours jalonné de repères de couleur (frites) le long du bord du bassin.</p> <p>Consignes : • Parcourir la plus grande distance en tenant la goulotte la tête entièrement immergée. → Variante 1 : de plus en plus vite.</p>		A	GB	10'
<b>15. DESCENTE À L'ÉCHELLE</b>  <p>Organisation : L'un après l'autre.</p> <p>Consignes : • Descendre sous l'eau en se tenant aux barreaux de l'échelle.</p>		A	GB	10'
<b>1. LE BALLON</b>  <p>Organisation : Par deux.</p> <p>Consignes : • Épaules dans l'eau, inspirer profondément, bloquer la respiration, mettre le visage dans l'eau, se mettre en boule (genoux-poitrine) et se laisser flotter. • L'observateur va presser <u>doucement</u> sur le ballon pour l'enfoncer vers le fond. le ballon se laisse remonter à la surface sans faire de mouvement.</p>		E	PB	10'
<b>Réinvestissement :</b>				
<b>16. COURSE À LA GOULOTTE</b> 		A	GB	5'

Natation Groupe 1		Date : Séance n° :		
Matériel : ballons ou planches, petit matériel flottant				
<b>Mise en Train :</b>		Qui	Où	Durée
<b>5. LE PETIT TRAIN</b> 		E	PB	5'
<b>Corps de la séance</b> <i>L'enfant ne met pas la tête dans l'eau</i> <b>Compétence visée : Amener l'enfant à mettre la tête dans l'eau</b>				
<b>2. LE FOUSSE-BALLON</b> Variante 1  <p>Organisation : Chaque élève dispose d'une planche ou d'une coupelle flottante placée devant lui.</p> <p>Consignes : • Au signal, il faut retourner la planche ou la coupelle, le plus rapidement possible en n'utilisant que la tête.</p>		E	PB	10'
<b>3. LA PLANCHE RETOURNÉE</b> 		E	PB	10'
<b>13. PREMIERS CHEMINEMENTS</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>Se déplacer épaules dans l'eau en tenant le bord à deux mains.</li> <li>→ Variante 1 : idem en croisant les bras.</li> <li>→ Variante 2 : idem en tournant sur soi-même.</li> </ul>		A	GB	10'
<b>Réinvestissement :</b>				
<b>10. LES DÉMÉNAGEURS</b> 		E	PB	5'



# L'organisation d'une séance (1)

◆ LA SEANCE EST COMPOSEE DE SITUATIONS QUI PRENNENT EN COMPTE LES COMPOSANTES DE LA NATATION

⇒ EQUILIBRE – PROPULSION - RESPIRATION,  
facteurs communs aux 4 nages

La respiration sera travaillée après avoir introduit le « petit moteur » (jambes équilibratrices) et le « grand moteur » (bras propulseurs).  
En amont, tous les exercices se font en apnée.

◆ NE PAS PREVOIR QUE DES NOUVELLES ACQUISITIONS

⇒ 2/3 REPETITION ET REINVESTISSEMENT

⇒ 1/3 NOUVELLES SITUATIONS

Importance de donner des repères aux enfants : Visuels /kinesthésiques / auditifs ... sans pour cela démontrer. Un enfant peut le faire.

# L'organisation d'une séance (2)

◆ **PREVOIR DES SITUATIONS DANS LE PETIT BAIN ET  
DANS LE GRAND BAIN POUR TOUS**

⇒ PROGRAMMER D'AVANCE LES PASSAGES AU GRAND BAIN

◆ **VEILLER A CE QUE TOUS LES ELEVES SOIENT IMPLIQUES**

◆ **VARIER LES FORMES ET LES INTENSITES DE TRAVAIL**

⇒ JEUX

⇒ STATIQUES

⇒ EXERCICES

⇒ DYNAMIQUES

⇒ ATELIERS

(pour gérer le froid et la fatigue)

⇒ PARCOURS

# L'organisation d'une séance (3)

## a) Echauffement - mise en train :

Permet d'entrer dans l'activité (privilégier la forme jouée).

## b) Travail proprement dit :

Situations choisies par rapport aux objectifs d'immersion, d'équilibre, de propulsion, de respiration, d'entrée dans l'eau, ...

**IMPORTANT** : Chaque situation s'inscrit dans une progression ; pensez donc à reprendre les exercices antérieurs. Pour chaque séance, se fixer 1 objectif d'apprentissage.

## c) Réinvestissement : (facultatif)

Eventuellement 5 minutes en jeux organisés ou non.

Surface de bassin dans une aire matérialisée et délimitée.

Chaque intervenant reste responsable de son groupe et doit redoubler de vigilance.

## d) Rangement du matériel : il se fait avec l'ensemble du groupe.

# Quelques règles à respecter pour le bon déroulement d'une séance

**Le plus possible en action** : éviter les temps d'attente et d'explications trop longs.

**Il faut laisser le temps à l'enfant de répéter plusieurs fois** (une moyenne de 5) le même exercice. Il pourra être repris éventuellement sur plusieurs séances.

Donner des repères aux enfants :  
**VISUELS / KINESTHÉSIQUES / AUDITIFS**

A tout moment de l'apprentissage, il convient d'envisager le travail en petit bain et en grand bain.

Il est important d'alterner des exercices en position ventrale et dorsale.



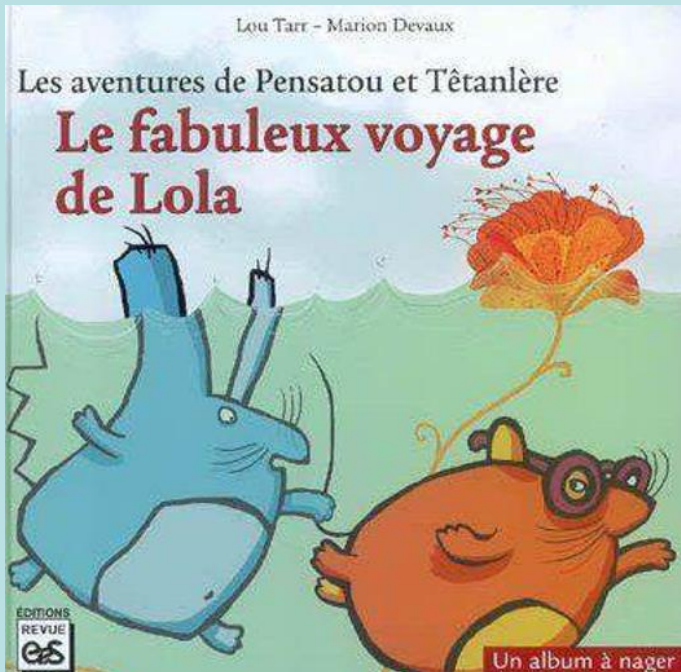


# UN DEBUT DE REPONSES

- *Comment faire avec les élèves qui ont peur ?*

**1. Une progressivité des apprentissages**

**2. Une entrée par l'imaginaire**



[Une exploitation des documents pédagogiques](#)